

Réglementation du service de garde

École Notre-Dame-des-Neiges Et la Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal

2024-2025

Directrice : Isabelle Pronovost
Directeur adjoint: Sloan Julien
Technicienne : El Massari Nadia
Courriel ndn.sdg@csgm.qc.ca

1. OBJECTIFS

- Veiller au bien-être général des élèves.
- Poursuivre le développement global des élèves par l'élaboration d'activités tenant compte de leurs intérêts et leurs besoins, en continuité avec le projet éducatif de l'école et en complémentarité avec les services éducatifs de l'école.
- Assurer la sécurité des élèves dans le respect des règles de conduite et des mesures de sécurité et en continuité avec le code de vie approuvé par le Conseil d'établissement.
- Offrir un soutien permettant aux enfants de faire leurs devoirs et leçons.

2. FONCTIONNEMENT

Le Service éducatif et sportif est ouvert toutes les journées régulières de classe et les journées pédagogiques du calendrier scolaire de 7h00 à 18h00.

3. HORAIRE NOTRE DAME DES NEIGES

Le matin, avant le début des cours	Préscolaire : 7 h 00 à 8 h 39 Primaire : 7 h 00 à 7 h 45
Dîner (nourriture non comprise)	Préscolaire 11 h 18 à 12 h 39 Primaire 11 h 35 à 12 h 50
L'après-midi, après les heures de cours	Préscolaire de 15 h 00 à 18 h 00 Primaire de 15h08-18h

HORAIRE Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal

- Le matin, avant le début des cours de 7h00 à 8h25
- Le midi, à l'heure du lunch de 11h47 à 13h07

- L'après-midi, après la fin des cours de 15h55 à 18h00 (vendredi 15h30 à 18h00)

4. MODALITÉ DE PAIEMENT : ENFANT RÉGULIER

Tel que défini par le ministère de l'Éducation du Québec, « un enfant régulier est un enfant fréquentant le Service éducatif au moins 2 périodes partielles ou complètes par jour et trois jours et plus par semaine. »

Tarif :

Élève régulier : 9.20\$ par jour

Dineur : 3.85\$ par jour

Facturation :

Une facture sera envoyée à votre adresse courriel au début de chaque mois exceptionnellement la facture le mois d'août et septembre seront jumelé et reçu un peu tardivement pour des raisons de mouvement d'élèves et des changements au début de l'année.

Journées pédagogiques : Toutes les activités et sorties de l'année scolaire 2024-2025 sera envoyé à la rentrée scolaire le calcul d'une journée pédagogique est basée sur le tarif de **10.75\$ + le coût de l'activité s'il y a lieu.**

Frais de retard après 18h00 : 1,85\$ la minute

Élève non régulier/ bloc : matin : 5,00\$; midi : 3,85\$; soir : 7,00\$

Les frais sont payables que l'enfant soit **présent ou non**. Le montant exigé doit être payé à la réception de la facture par internet, carte débit ou par chèque fait à l'ordre de : **Service de garde-notre dame des Neiges,**

Veillez prendre note que nous ne sommes pas responsables de l'argent perdu ou volé.

5 - Cessation du service

**** Important **** En cas de retrait de l'enfant du service de garde ou d'une modification à l'horaire, le parent doit aviser la responsable par une note écrite 15 jours à l'avance sinon, les frais du service seront facturés pour le mois.

6- Non-paiement des frais du service de garde et du dîner

Si les frais ne sont pas acquittés après un mois de présence, le parent devra retirer son enfant du service éducatif.

8 - État de santé

- Si l'enfant présente un problème de santé, le service de garde avise les parents de venir chercher leur enfant.
- Aucun médicament ne peut être administré aux enfants sans le consentement écrit des parents et une preuve de prescription d'un médecin.

9 - Assurance

L'école et le service de garde n'ont aucune couverture d'assurance pour les accidents qui surviennent à l'école.

10 - Collation

Les enfants inscrits au service de garde reçoivent une collation à tous les jours.

